



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS NUMÉROS 300-38-2025

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière, que le conseil municipal de McMasterville a adopté :

Lors de la séance extraordinaire tenue le 11 décembre 2025 le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 300-38-2025 fixant les taux des différentes taxes, compensations, droits sur les mutations immobilières pour la tranche d'imposition excédant 500 000 \$, taux d'intérêts et pénalités diverses, et ce, pour l'exercice financier de l'année 2026.

Le règlement numéro 300-38-2025 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 300-38-2025 aux bureaux de la Ville sis au 255, boulevard Constable, à McMasterville, durant les heures d'ouverture de bureau.

DONNÉ À McMMASTERVILLE, ce 12^e jour du mois de décembre 2025.

Directrice des Services juridiques
et greffière,

Me Marie-Josée Bédard